



Schéma de secteur de la côtère rhodanienne

Carte d'orientations générales

Document approuvé le 7 juillet 2015

www.scot-rivesdurhone.com SMRR SCOT RIVES DU RHÔNE

Le schéma de secteur de la côtère rhodanienne, un document d'urbanisme pour renouveler notre rapport à l'espace

Le schéma de secteur décline et précise localement les grandes orientations du Scot. Réalisé en partenariat étroit avec le Parc du Pilat, le schéma se base sur la protection des « intérêts » environnementaux, paysagers, agricoles de la côtère rhodanienne comme charpente du projet. Il s'agit d'une véritable évolution, sinon révolution, dans le rapport des hommes à leur territoire. En effet, le développement urbain à long terme est envisagé à l'intérieur de limites finies, réinterrogeant notre rapport à l'espace.

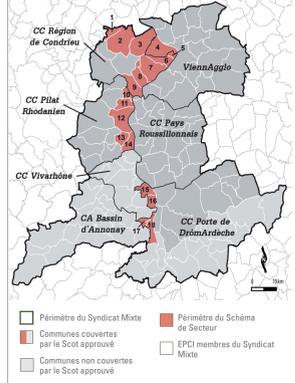
Au-delà d'une simple protection, le schéma de secteur entend valoriser la qualité des ressources locales. Dans ce but, le plan paysage élaboré par le Parc du Pilat, en collaboration étroite avec le Syndicat Mixte des Rives du Rhône, offrira une déclinaison plus opérationnelle aux ambitions politiques.

Le projet traduit un objectif de développement mesuré, résidentiel comme économique, pour ce « petit espace trop plein ». Il est entre autre souhaité que les polarités de la rive droite puissent continuer à accueillir des habitants, en travaillant sur la densification et le renouvellement du tissu urbain. Un projet de « faubourg perché » est à ce titre rendu possible sur les communes de Saint-Romain en Gal et Sainte-Colombe, aux portes de Vienne. Les élus ont enfin souhaité mettre l'accent sur l'amélioration des conditions de déplacement, en réduisant les problèmes de trafic et en favorisant l'accès aux modes de déplacements alternatifs.

Faubourg perché de Saint-Romain-en-Gal / Sainte-Colombe - Principes d'aménagement



Organisation administrative



- COMMUNES DU SCHEMA DE SECTEUR
1. St Romain en Gal
 2. Echalas
 3. Loire sur Rhône
 4. St Romain en Gal
 5. Ste Colombe
 6. St Cyr sur le Rhône
 7. Ampuis
 8. Tupin et Semons
 9. Condrieu
 10. Vairin
 11. St Michel sur Rhône
 12. Chavenay
 13. Mallevy
 14. St Pierre de Boeuf
 15. Peyraud
 16. Champagne
 17. St Etienne de Valoux
 18. Andance

Légende

- TRAME VERTE ET BLEUE
- Espaces naturels à protéger
 - Espaces naturels à préserver
 - Corridor écologique d'intérêt régional et zone de perméabilité
 - Corridor écologique d'intérêt local
 - Zone inondable inconstructible (zone rouge PPRI)
 - Zone inondable constructible sous condition (zone bleue PPRI)
- ESPACES AGRICOLES
- Espace agricole stratégique à protéger
- PAYSAGE
- Hameau patrimonial à préserver
 - Site identitaire à mettre en valeur
 - Point de vue majeur à préserver
 - Silhouettes de bourg remarquables à préserver
 - Coupure verte d'urbanisation le long de la voie
 - Limite topographique à ne pas franchir par l'urbanisation
 - Secteur construit en dehors des limites topographiques
- PROJET DE DEVELOPPEMENT
- Secteur d'extension à destination principal d'habitat
 - Secteur de développement en faubourg perché
 - 1^{re} phase (2015-2030)
 - 2^{ème} phase (après 2030)
 - Secteur de développement à vocation économique
 - Communes non comprises dans le schéma de secteur



Schéma de secteur de la côtère rhodanienne

Carte d'orientations générales

Carte annexe du Dog, à valeur prescriptive

